

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2020

La convocation du Conseil Municipal a été adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour la réunion ordinaire du 22 juin deux mille vingt.

L'an deux mille vingt, le 22 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Frédéric Loinard, Maire.

Ordre du jour :

1. Communication du Maire
2. Approbation du compte rendu du 08 juin 2020
3. Installation d'un nouveau conseiller municipal
4. Nomination des délégués aux instances
5. Election des membres du conseil d'administration du CCAS
6. Exonération des redevances d'occupation domaniale
7. Tarifs et règlements cantine garderie 2020/2021
8. Demande de subvention DETR- DSIL 2020 -Travaux école maternelle
9. Appel à projet « Label Ecoles numériques 2020 »
10. Admission en non valeur
11. Point financier
12. Budget- Décision modificative
13. Informations et questions diverses

Étaient présents : Monsieur Frédéric Loinard , Maire, Madame Dominique Hansen, Monsieur Alain Prioux, Madame Lyliane Renault, Monsieur Jean Pierre Tessier, Madame Maryvonne Botté, adjoints, Madame Marie Christine Leroux, Monsieur Philippe Daout, conseillers municipaux délégués, Madame Christelle Lecharpentier, Monsieur Thomas Goyet, Madame Valérie Badin, Madame Marie Vernhes-Chazeau , Monsieur Sebastien Lefevre, Madame Anne Dumolard, Monsieur Alexandre Berthelin, Monsieur Patrick Bernard Conseillers municipaux.

Absents: Monsieur Stéphane Plumet, Monsieur Patrick Gosselin, Madame Aurélie Clément

Secrétaire de séance : Madame Dominique Hansen

1. Communication du Maire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que suite aux annonces de ce weekend la municipalité réfléchira à la réouverture de certains équipements (halle des sports, salle socio-culturelle, terrain de foot) en fonction des contraintes sanitaires à maintenir.

Conseil Municipal du 22 juin 2020

En ce qui concerne le front de mer, il convient de noter la réouverture totale de la plage à toutes activités depuis le 02 juin, les travaux de réaménagement de l'espace dunaire (pose de ganivelles) et la réouverture le 13 juin de l'espace Glisse (OCEAN) aux adhérents avec mise en œuvre du protocole sanitaire édicté par la FFV et le comité départemental de voile.

La visite de contrôle des critères de labellisation du Pavillon Bleu s'est déroulée ce jour, l'ouverture de la saison aura lieu le 27 juin à 10h00 au stade, puis à 11h au poste de secours pour hisser le Pavillon Bleu.

Les postes de secours seront ouverts à partir du samedi 27 juin 2020 (14h30). Ils fermeront le lundi 31 août à 18h30.

Compte tenu des mesures sanitaires en cours l'aire de camping-car reste fermée.

Concernant les travaux place du débarquement, les terrassements, enrobé, terre pierre et stabilisé sont terminés mais il convient de demander une reprise du terre pierre sur certaines parties. Seule la partie Ouest de la place en enrobée sera mise en service vers le 15 juillet après la pose des portiques aux entrées sorties et les marquages au sol. La partie Est (terre pierre engazonnement) sera ouverte début septembre.

Concernant les animations / manifestations, pour information :

Annulation des visites du site Hillman pour la saison, mais le site reste ouvert en extérieur.

Annulation de la fête de la musique, de la boum des enfants, de la kermesse de l'école, de la Poissonnade , des 2 vides greniers du Hillman .

2. Approbation du compte rendu du 08 juin 2020

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du conseil du 08 juin 2020. Aucune observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité (16 voix pour).

3. Installation d'un nouveau conseiller municipal

Suite à la démission de Monsieur Sébastien Galopin, reçue le 08 juin 2020, et en application de l'article L 270 du code électoral, Monsieur le Maire informe les membres du conseil que celui-ci est remplacé par le conseiller venant immédiatement sur la liste déposée en préfecture. Madame Gasnereau ayant refusé le poste, en conséquence, Monsieur Patrick Bernard est immédiatement installé. Le conseil municipal en prend acte et lui souhaite la bienvenue.

4. Nomination des délégués aux instances

Monsieur le Maire indique qu'il reste des nominations de délégués aux instances à pourvoir auprès de différents organismes. Après présentation des différentes instances, et échanges avec les membres du conseil, les nominations sont les suivantes :

SYVEDAC

Titulaire : Alain Prioux

Suppléant : Philippe Daout

RAM

Titulaires : Marie-Christine Leroux- Valérie Badin

Suppléants : Lyliane Renault – Marie Vernhes-Chazeau

OCEAN

Représentants : Frédéric Loinard- Philippe Daout

SMICO

Titulaire : Lyliane Renault

Suppléant (agent) : Edouard Boutet

CNAS

Titulaire élu : Lyliane Renault

Titulaire agent : Edouard Boutet

Commission d'appel d'offre

Titulaires : Dominique Hansen- Alain Prioux- Marie-Christine Leroux

Suppléants : Thomas Goyet –Marie Vernhes- Chazeau- Patrick Bernard

Correspondante défense

Maryvonne Botté

Commission de contrôle des listes électorales

Il est rappelé qu'il faut 1 titulaire et 1 suppléant (dans l'ordre du tableau hors adjoints et conseillers municipaux ayant délégation listes électorales). Monsieur Philippe Daout est désigné titulaire et Madame Marie-Christine Leroux suppléante.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un certain nombre de délégations seront à pourvoir après l'installation du conseil communautaire de Caen la mer.

5. Election des membres du conseil d'administration du CCAS

Dans la poursuite de l'installation de la nouvelle gouvernance du CCAS, après avoir le 08 juin 2020 déterminé le nombre de représentants au conseil d'administration du CCAS, il convient de procéder à l'élection des élus représentant le conseil municipal. Monsieur le Maire rappelle que les articles R123-7 et suivants et L123-6 du code de l'action sociale et des familles disposent que les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

La délibération du conseil municipal n° 2020080608 du 08 juin fixe à 5 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, et suite à l'appel à candidatures (1 liste de déposée), le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 16
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 16
- bulletins blancs à déduire : 0
- nombre de suffrages exprimés : 16

Ont obtenu :

Liste 1 – Jean-Pierre Tessier- Valérie Badin- Stéphane Plumat- Marie Vernhes-Chazeau- Patrick Bernard, 16 voix.

Sont élus membres du conseil d'administration du CCAS de la commune de Colleville Montgomery :

- Jean-Pierre Tessier- Valérie Badin- Stéphane Plumat- Marie Vernhes-Chazeau- Patrick Bernard

6. Exonération des redevances d'occupation domaniale

Monsieur le maire donne la parole à Madame Hansen qui indique que les membres du conseil ont été destinataire du document précisant le nom des bénéficiaires et des montants des redevances et loyers.

La crise sanitaire du COVID a eu, entre autre conséquence, la fermeture des établissements de restauration sur le front de mer pendant près de trois mois ce qui a fragilisé la santé financière de ces établissements. Dans ce contexte, il est proposé aux membres du conseil une

exonération à la fois d'occupation temporaire du domaine public mais également de la location des locaux communaux.

Cette exonération fera l'objet d'un avenant qui précisera que le montant sera ramené à 1 euro symbolique compte tenu de l'impossibilité d'accorder une gratuité totale. Le tableau ci-dessous indique les établissements concernés ainsi que les montants.

Convention d'occupation temporaire du domaine public

Nom	Redevance annuelle
Yelo	288,00
Ecume des Mers	1 416,00
Vivier	3 650,00
Gano	624,00
Total	5 978,00

Convention location locaux communaux

Nom	Redevance annuelle
Yelo	2 036,00
Gano	2 000,00
Total	4 036,00

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un geste fort de la part de la municipalité pour soutenir l'activité économique de la commune.

Entendu l'exposé de Madame Hansen, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de l'exonération des redevances d'occupation domaniales (à l'euro symbolique) et des loyers des locaux communaux pour les entreprises nommées ci-dessus.

7. Tarifs et règlements cantine garderie 2020/2021

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Renault qui informe les membres du conseil que suite à la réunion de la commission des affaires scolaires du 12 juin dernier, il est proposé de reconduire la tarification actuelle pour la cantine et la garderie à la rentrée prochaine. Cette tarification proposée est la suivante :

TRANCHES	QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS
1	0 à 700	2,40 €
2	701 à 1 050	3,20 €
3	Supérieur à 1 050 ou non communiqué	4,00 €

- Indemnité de plateau à 1,00 €, tarif à 5€ pour les repas commandés hors délais ainsi que le tarif adulte à 5€

Madame Renault rappelle que ces tarifs ne tiennent pas compte des charges de fonctionnement de la cantine (personnel, entretien des bâtiments, du matériel, fluides...) qui sont supportées directement par la commune et indique que sur 64 familles ayant fourni les documents nécessaires au calcul du quotient familial 17 relèvent du tarif à 2.40 €, 20 à 3.20 € et les autres à 4 €. Sans ces documents, le tarif appliqué est obligatoirement à 4 €.

Monsieur le Maire rappelle l'historique des appels d'offre concernant la restauration scolaire et le choix du passage en liaison froide.

Concernant les tarifs de la garderie, la proposition est la suivante :

- Forfait annuel : 300 €
- Forfait mensuel : 40 €
- Occasionnel matin : 2,00 €
- Occasionnel soir : 3,00 €
- Tout dépassement d'horaire après 18h30 fera l'objet d'une facturation supplémentaire de 5€ par ¼ d'heure commencé (même en cas de forfait annuel ou mensuel).

Les nouvelles modalités d'inscription et de gestion de la cantine et de la garderie (contact par mail et/ ou téléphone) misent en place durant la période de la crise sanitaire du COVID se poursuivront pour cette rentrée avec une gestion en direct par la responsable du service.

Madame Renault revient sur cette « 3^{ème} » rentrée où 72 élémentaires et 46 maternelles ont été accueillis à la cantine ce qui a permis de maintenir 2 services compte tenu du relatif allègement du protocole sanitaire (maintien de la distance d'un mètre entre chaque groupe d'élèves).

Un débat s'engage sur l'opportunité de mettre en place un tarif « fratrie ». A ce jour, aucune demande formulée par les familles concernées. La liste des enfants d'une même famille actuellement présent aux écoles sera établie pour un prochain conseil.

Entendu l'exposé de Madame Renault, le conseil municipal à l'unanimité (16 voix pour), décide de la reconduction à l'identique des tarifs et règlements cantine et garderie pour l'année scolaire 2020/2021.

8. Demande de subvention DETR- DSIL 2020 -Travaux école maternelle

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Renault qui précise que la commune est éligible à la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et pourrait être éligible à la DETR dans le cadre de l'appel à projets « flash » pour le financement de travaux d'urgence dans les établissements scolaires. Un dossier pour répondre à cet appel à projet a été déposé auprès de la préfecture. L'objectif est d'installer une seconde classe dans le grand bâtiment, afin de

pouvoir mieux occuper l'espace , fluidifier la circulation dans l'école, augmenter le nombre de sanitaires et rééquiper la cantine par du mobilier mieux adapté.

Le coût des travaux H.T s'élève à 37 326.68 €, le montant sollicité est de 14 930.67 € soit 40%, Soit un autofinancement de 22 396.01 € financé sur les fonds propres de la commune.

Entendu l'exposé de Madame Renault le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (16 voix pour) :

- décide de solliciter une subvention pour financer les travaux d'urgence à l'école maternelle dans le cadre de l'appel à projets « flash » dont les travaux s'élèvent à 37 326.68 € HT suivant le plan de financement ci-dessus.

9. Appel à projet « Label Ecoles numériques 2020

Madame Renault informe l'assemblée que la commune est éligible à l'appel à projet « Label Ecoles numériques 2020 ». Les communes intéressées pourront, avant la fin du mois de juin 2020, établir un projet d'investissement numérique ainsi qu'un projet pédagogique formalisé avec les enseignants pour pouvoir bénéficier à hauteur de 50% d'une subvention de l'Etat. Suite à plusieurs réunions avec les directeurs des écoles maternelles et primaires ainsi que l'inspection académique, 2 projets ont été déposés :

Ecole élémentaire :

Nature	Détail des éléments demandés	Coût de l'action	Dont subvention de l'Etat demandée
Équipements numériques de la classe	3 ordinateurs portables	2 000 €	1 000 €
Équipements numériques de la classe	Studio web tv équipement- mallette robots programmation types ozobotes	1 700 €	850 €
Équipements numériques de l'école	Valise de tablettes IPAD	5 100 €	2 550 €
Services	Câblage réseau	1 200 €	600 €
Total		10 000 €	5 000 €

Ecole maternelle :

Nature	Détail des éléments demandés	Coût de l'action	Dont subvention de l'Etat demandée
Équipements numériques de la classe	2 vidéos projecteurs, 3 ordinateurs portables avec lecteur cd,3 visualiseurs	5 500 €	2 750 €
Services	Câblage	1 500 €	750 €
Total		7 000 €	3 500 €

Le montant total de l'investissement est de 17 000 € avec une subvention attendue de 8 500 €

Entendu l'exposé de Madame Renault, le conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter une subvention dans le cadre de l'appel à projet Label Ecoles numériques.

10. Admission en non-valeur

Madame Hansen explique que cinq personnes sont concernées par ces impayés dont le montant total s'élève à 239.80€.

Sur proposition de Monsieur le Trésorier,

Entendu l'exposé de Madame Hansen, maire adjoint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (16 voix Pour) :

- décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :
- Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 239.80 euros.
- Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

11. Point financier

Madame Hansen indique que les membres du conseil ont été destinataires des documents sur la situation financière, celle-ci est présentée dans le tableau suivant.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif	698 681,00	698 681,00	2 045 119,86	2 045 119,86
Budget sup. DM + V.C.				
Total prévu	698 681,00	698 681,00	2 045 119,86	2 045 119,86
Réalisé	*160 262,99	**29 183,49	***494 926,03	****1 285 179,46
Déficit/Excédent 2020	-131 079,50		790 253,43	
Total	659 173,93			
Comparaison avec situation : au 18/06/2019 au 17/05/2018	221 021,76 107 058,41	48 801,62 19 723,79	533 539,02 580 521,44	1 333 263,93 1 264 381,97
Différence				
Excédent ou déficit année n-1		129 398,42 203 907,58		318 113,86
Total	160 262,99	362 489,49	494 926,03	1 603 293,32
Déficit/Excédent cumulé	202 226,50		1 108 367,29	
Total	1 310 593,79 (1 252 436,53 au 18 juin 2019)			

Concernant l'investissement, il est difficile de comparer d'une année sur l'autre compte tenu des conséquences du confinement sur la programmation des travaux et acquisitions.

La section de fonctionnement fait état à ce jour de dépenses maîtrisées, la différence que l'on constate par rapport à n-1 pouvant, entre autre, s'expliquer par la prise en compte ou non à cette date des salaires, les recettes de fonctionnement sont quant à elles plus conforme aux exercices précédents.

Au 15 juin 2020 il reste 1 310 593.50 € pour terminer l'exercice en cours (pour mémoire 1 252 436.53€ en 2019 à la même date). Malgré l'épisode COVID et ses conséquences financières, l'équilibre budgétaire est maintenu et l'augmentation de la taxe communale des impôts locaux n'est pas d'actualité.

Le tableau de suivi des investissements permet aux membres du conseil de suivre l'évolution des dépenses et recettes, il est actualisé à l'occasion de chaque conseil municipal.

Madame Hansen présente ensuite l'impact de la fermeture des écoles sur les recettes liées à la cantine et la garderie.

Comparatif recettes cantine – garderie

Janvier à mai	Cantine	Garderie	Total
2017	31 815,25	12 001,50	
2018	26 712,60	12 003,40	
2019	34 687,20	12 644,00	
Moyenne	31 071,68	12 216,30	
2020	19 612,60	7 232,00	
Différence	11 459,08	4 984,30	16 443,38

Comparatif de la participation aux dépenses liées à la cantine (facturation des repas mairie moins facturation du prestataire)

Janvier à mai	
2017	13 564,28
2018	9 797,20
2019	14 755,85
Moyenne	12 705,77
2020	8 598,00
Différence	4 107,77

12. Budget- Décision modificative

Après avoir indiqué que les virements ordonnateurs suivants seront réalisés :

Virements ordonnateur section d'investissement

Compte	Nature	En plus	En moins
213.5	Aménagement classe école maternelle	45 000	
213.5	Réfection cours		30 000
213.5	Divers		15 000
Total		45 000	45 000

Il est proposé aux membres du conseil d'adopter la décision modificative suivante :

Virements de crédits section d'investissement

Compte	Nature	En plus	En moins
215 .8	Auto laveuses	5 000	
218.8	Adoucisseur lave-vaisselle	2 000	
218.3	Matériel informatique maternelle + élémentaire	17 000	
218.3	Standard et téléphones mairie	10 000	
203.1	Frais d'étude		4 000
213.12	Bâtiments scolaires dispositif attentat		15 000
213.12	Bâtiments scolaires ADAPT		15 000
Total		34 000	34 000

Ces virements de crédits prennent en compte notamment les projets DETR/DSIL et Label Ecoles numériques présentés lors de ce conseil.

Entendu l'exposé de Madame Hansen, le conseil municipal à l'unanimité (16 voix pour) adopte la décision modificative n°1.

13. Informations et questions diverses

Différentes commissions programmées :

- * Urbanisme- travaux le 25 juin à 19h
- * Communication 24 juin
- * Culture-cérémonies-tourisme le 30 juin à 19h30
- * Action sociale le 30 juin à 18h
- * Vie associative 26 juin à 18h30

Pour mémoire conseil des écoles le 25 juin à 17h

Madame Botté informe les membres du conseil des animations prévues cet été :

*Concert de l'académie musicale internationale de la côte de nacre le dimanche 23 Aout à 20h30, une représentation aura lieu le 21 aout à 18h à Hermanville, le 22 aout à 20h30 à Bénouville et à Lion sur mer à 16h30 le 23 Aout.

*Zumba- Pilate- danse- Renforcement musculaire et land art.

*Le truck d'information touristique sera présent à compter du 07 juillet (3 fois par semaine) ainsi qu'une borne tactile d'information touristique (installation cette semaine).

*Une date possible est fixée (en fonction de l'évolution sanitaire) pour le marché des créateurs 28 et 29 novembre 2020.

Madame Leroux indique qu'un Colleville info est en préparation pour une diffusion à compter du 15 juillet qui reprendra, entre autre, la programmation estivale ainsi que différentes informations pour la population.

Monsieur Daout indique qu'une première commission développement économique s'est tenue et a défini des axes de réflexion (aire de camping-car- dynamisation de la Redoute et revitalisation du centre bourg – projet sur la ZAC).

Départ de Madame Dumolard à 20h38.

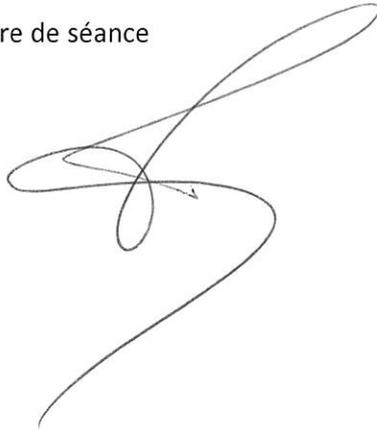
Un débat s'engage sur la reprise des activités sportives, la position de la municipalité reste d'être très prudent compte tenu des contraintes sanitaires.

Des questions subsistent concernant le déploiement et l'éligibilité à la fibre optique dans les différents quartiers.

Le prochain conseil est prévu le 29 ~~juin~~ à 19h.
juillet

La séance est levée à 20h50

Le secrétaire de séance



Monsieur Frédéric LOINARD	Madame Dominique HANSEN	Monsieur. Alain PRIEUX
Madame Lyliane RENAULT	Monsieur Jean-Pierre TESSIER	Madame Maryvonne BOTTE
Monsieur Philippe DAOUT	Madame Marie-Christine LEROUX	Monsieur Patrick GOSSELIN
Monsieur Stéphane PLUMAT	Madame Valérie BADIN	Madame Christelle LECHARPENTIER
Madame Anne DUMOLARD	Madame Marie VERNHES-CHAZEAU	Monsieur Alexandre BERTHELIN
Monsieur Sébastien LEFEVRE	Monsieur Thomas GOYET	Madame Aurélie CLEMENT
Monsieur Patrick BERNARD		

